

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_214
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

62 - DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL
SOCIÉTÉ TECHNIQUE POUR L'ÉNERGIE ATOMIQUE

La Société Technique pour l'Énergie Atomique a sollicité la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) afin d'obtenir une **dérogation au repos dominical**, conformément à l'article L.3132-20 du code du travail, dans le but de surveiller les installations liées à la mise en service de la chaufferie (hors combustible nucléaire) d'un sous-marin en cours de construction.

En effet, la surveillance des installations nécessite des rondes effectuées par un salarié pendant plusieurs semaines, y compris le dimanche.

L'article L.3132-21 du code du travail dispose que "*Les autorisations prévues à l'article [L.3132-20](#) sont accordées pour une durée qui ne peut excéder trois ans, **après avis du conseil municipal** et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune.*"

Par conséquent, la DDETS de la Manche a sollicité l'avis du conseil municipal, par courriel en date du 17 juin 2024.

Pour des raisons de confidentialité liée à la défense nationale, aucun autre renseignement ne peut être fourni, néanmoins il est précisé que conformément à l'article L.3132-25-4 du code du travail, seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

| | | | |
|------------------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------|
| Heure de vote : 20h16 | | Nombre de votants : 54 | |
| Pour : 54 | Contre : 0 | Abstention : 0 | NPPV : 0 |

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 juin 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) - GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENT

MARGUERITTE David

DÉPORT

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

13198
POUR INFORMATION
E. DESEINE
POLAUD

Zimbra

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 050-200056844-20240701-DEL2024_214-DE



myriam.pave@cherbourg.fr

demande de dérogation travail le dimanche

arrive le
20 JUIN 2024
Direction de l'Administration et
des Affaires Juridiques
lun., 17 juin 2024 18:31

De : sct - DDETS 50 <ddets-sct@manche.gouv.fr>

Objet : demande de dérogation travail le dimanche

3 pièces jointes

À : accueil@artisanat50.fr, contact
<contact@cpmenormandie.fr>, contact@uimm-manche.fr,
fo50 <fo50@orange.fr>, JARRIGE Jonathan
<uip.grandcotentin@normandie.cfdt.fr>, ud50@cfecgc.fr,
ud50cftcmanche@gmail.com, UNION-
PATRONALE@up50.fr, secretariat-dgon sitecherbourg
<secretariat-dgon.sitecherbourg@normandie.cci.fr>,
contact@cotentin.fr, mairie@cherbourg.fr

Attention : ce message provient de l'extérieur de la collectivité. Restez vigilants sur les pièces jointes et les liens. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez surtout pas à demander l'avis de la DSI via un ticket SVP Info.

Mesdames, Messieurs,

L'entreprise SOCIETE TECHNIQUE pour l'ENERGIE ATOMIQUE située à VILLERS-le-BACLE a sollicité, par demande reçue le 10 juin 2024, une dérogation au titre de l'article L 3132-20 du code du travail afin de surveiller les installations liées à la mise en service de la chaufferie (hors combustible nucléaire) d'un sous-marin en cours de construction.

La surveillance des installations nécessite des rondes effectuées par un salarié même le dimanche pendant plusieurs semaines.

Pour des raisons de confidentialité liée à la défense nationale, nous ne fournirons pas davantage de renseignements.

Au titre de l'article L 3231-21 du code du travail, j'ai l'honneur de solliciter votre avis qui devrait intervenir avant le 17 juillet 2024.

En vous remerciant, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Martine SAVARY
inspectrice du travail

RESPONSABLE DU SERVICE
PSIT/SCT
DDETS 50
02 33 88 32 00

www.travail-emploi.gouv.fr

| | |
|--|---------------------------|
| CHERBOURG EN BAIE NORMANDE | |
| Courrier arrivé le | |
| Références pour suivi : POLAUD | 18 JUN 2024 E. Dessein |
| Références pour info : 13198 | |
| Observation : E. Dessein + CDR. | |

+ DAAJ